

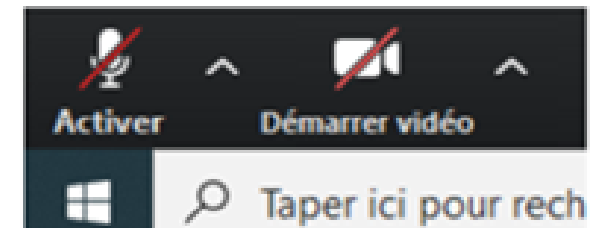
Bienvenue sur notre plateforme de visioconférence !

La webconférence débutera à 10h00.

En attendant, nous vous invitons à prendre connaissance de cette plateforme, **en veillant à bien garder votre webcam et votre micro éteints.**

Cette webconférence est enregistrée et sera mise en ligne ultérieurement. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sont priées de garder leur webcam et leur micro éteints.

Merci, et à tout de suite !



ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Décret Tertiaire : quelles solutions ?



16/06/2023

ACTEE ? Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Deux approches complémentaires

Hotline - centre d'appui
Questions techniques/économiques/juridiques

Centre de ressource des collectivités

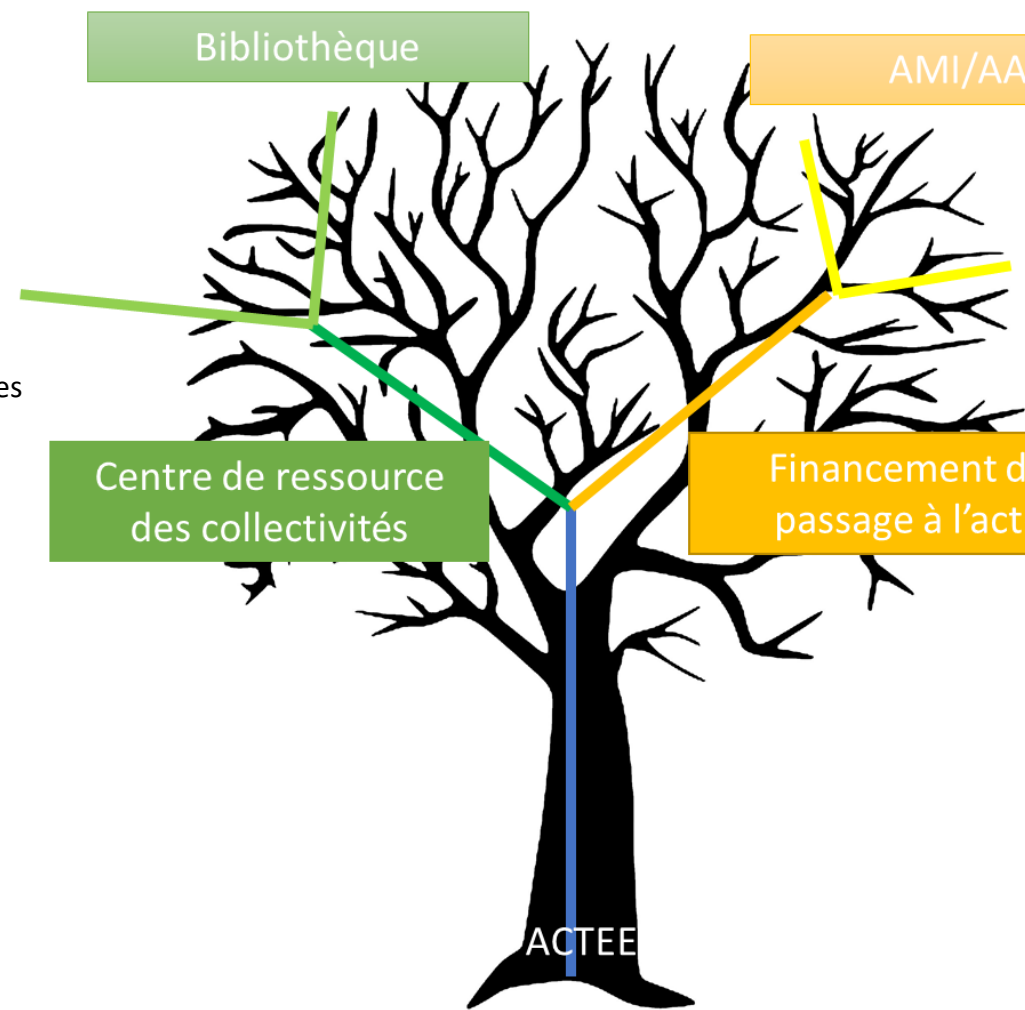
Bibliothèque

AMI/AAP

Sous-programme

Financement du passage à l'acte

Programme central pour la rénovation énergétique des collectivités
90% des fonds redistribués aux collectivités



1. AMI/AAP

Les Économies de Flux

Un maillage territorial fort pour catalyser la montée en compétences des collectivités



Un large éventail d'expertises **pouvant être mutualisé /**
Une montée en compétences forte et continue



Mise à disposition d'une plateforme d'échange



Animation de groupes de travail



Élaboration d'un parcours de formation



Mise en place d'évènements



Production d'études et d'outils en lien avec les besoins des membres du réseau

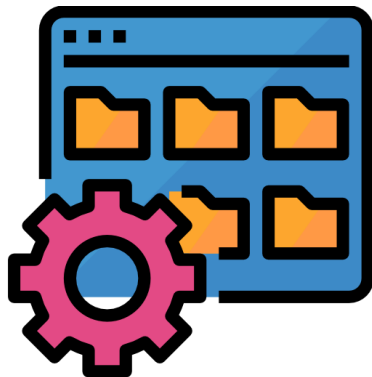


Mise en place d'actions de communication

1. AMI/AAP

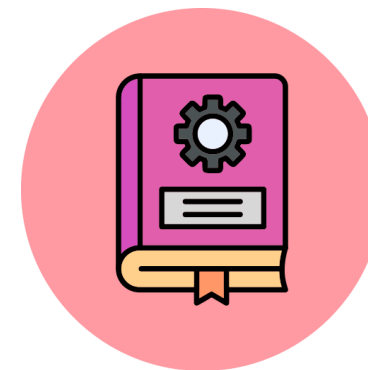
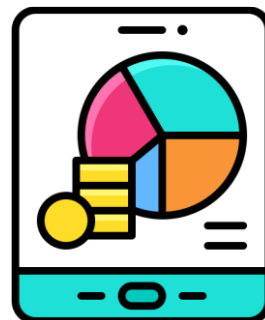
Se doter de toutes les clés pour réussir

Une large palette d'actions finançables, pour épauler au mieux les agents



Des outils pour suivre et mesurer les consommations

Des études et audits pour comprendre et prioriser



Des enveloppes MOE pour étendre le soutien jusqu'au lancement des marchés de travaux

+ Des Prestations Intellectuelles dédiées !

2. Centre de Ressources

Conseiller via notre Centre de Ressources

- Webinaires de décryptage
- Accompagnement via la cellule d'appui aux collectivités

- Publications :

Le clausier CPE

CPE appliqués aux piscines publiques : retours d'expériences de collectivités

ION ÉNERGÉTIQUE

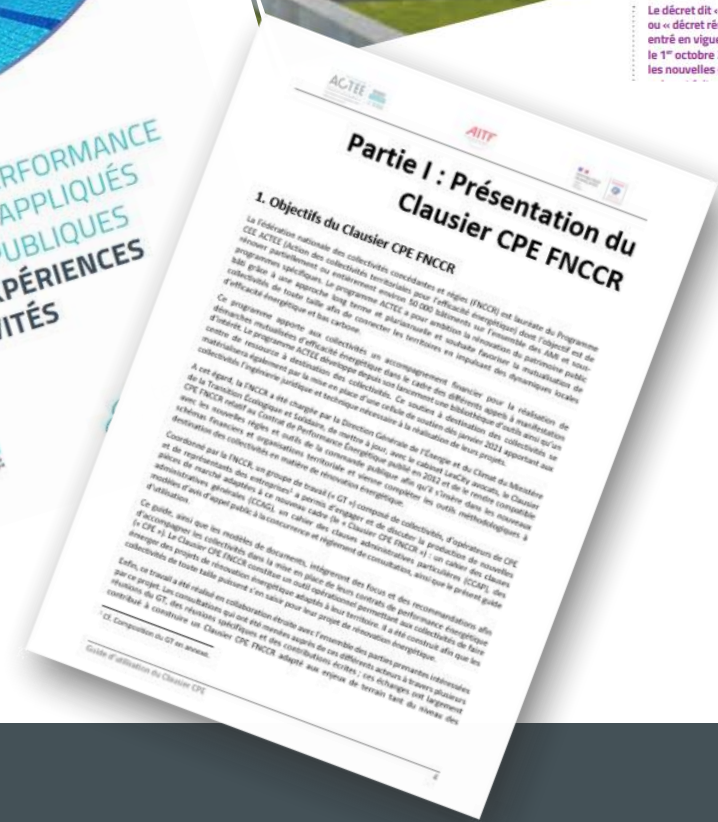
DÉCRET TERTIAIRE :
QUELLES OBLIGATIONS
POUR VOS BÂTIMENTS ?



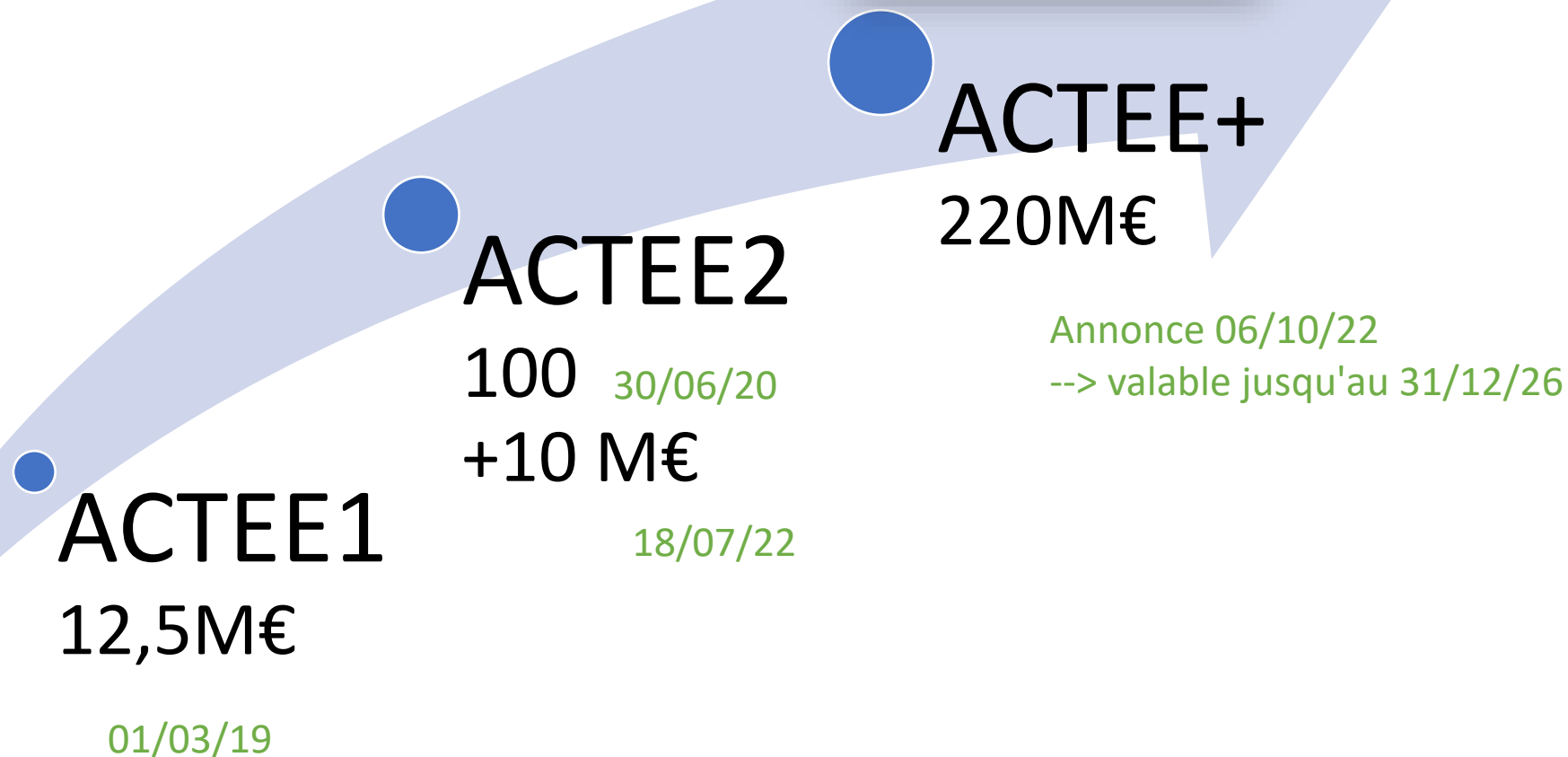
Le décret dit « décret tertiaire »
ou « décret rénovation tertiaire »,
entré en vigueur depuis
le 1^{er} octobre 2019, précise
les nouvelles obligations



CONTRATS DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUES APPLIQUÉS
AUX PISCINES PUBLIQUES
RETOURS D'EXPÉRIENCES
DE COLLECTIVITÉS



Le déploiement d'ACTEE sur une bonne trajectoire



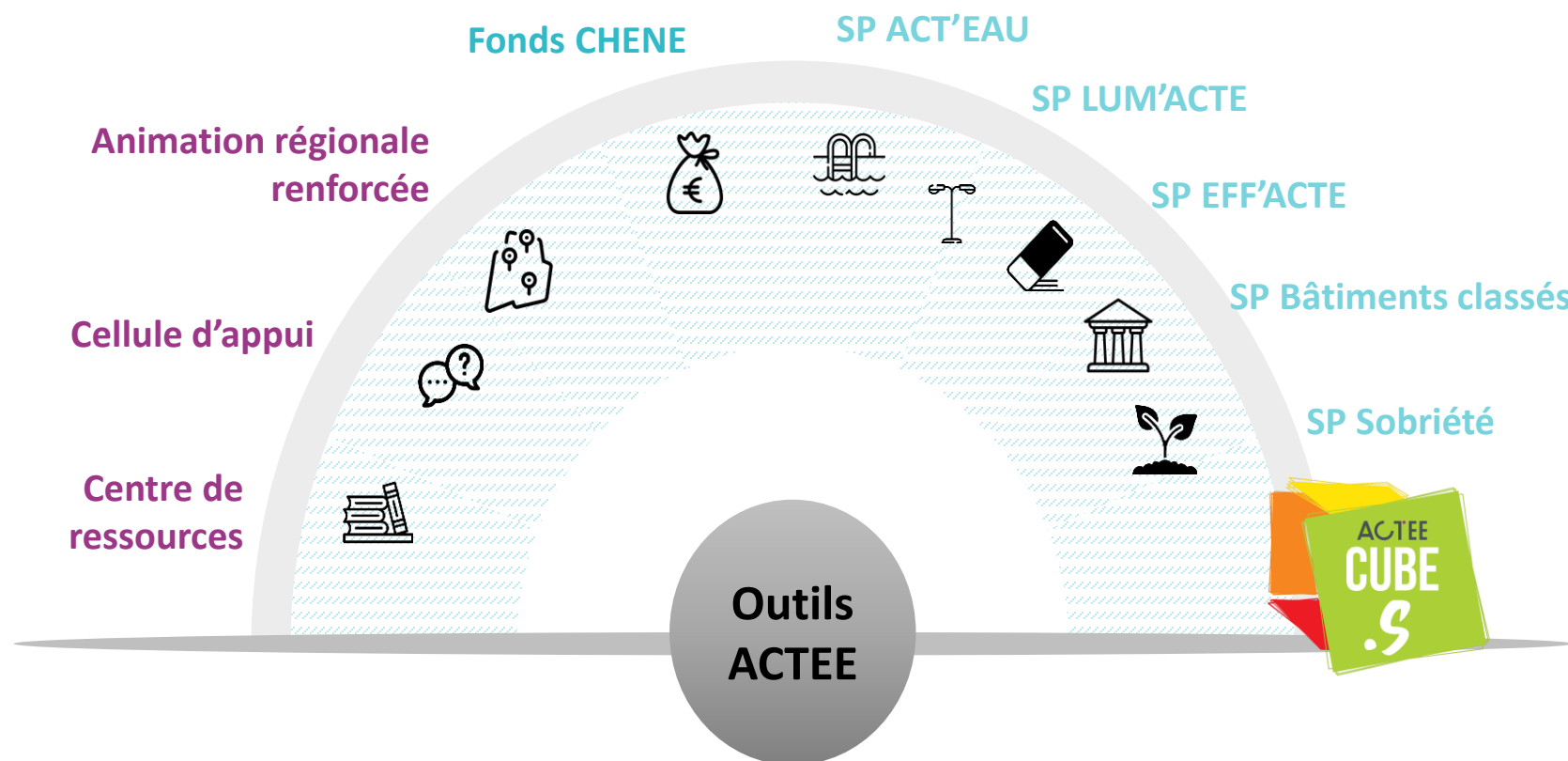
ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Appui financier :
Fonds et Sous-programmes (SP)

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

Centre de ressources enrichi

220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de ressources)



Le Fonds CHÊNE en quelques mots

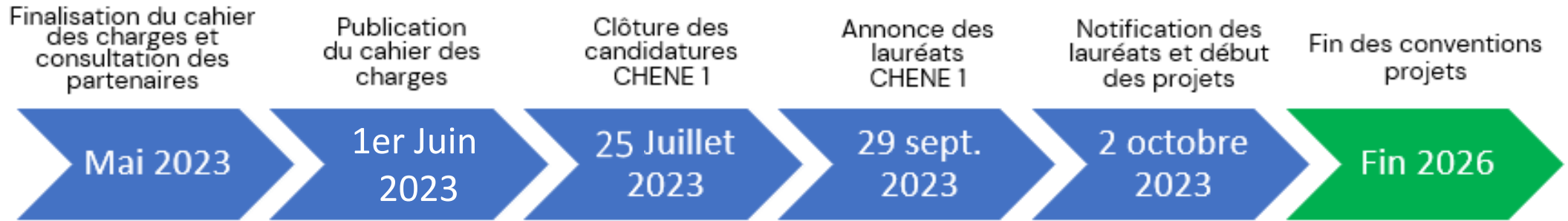
5 lots d'actions financés :

1. Postes d'**économie de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. **Etudes énergétiques** (techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

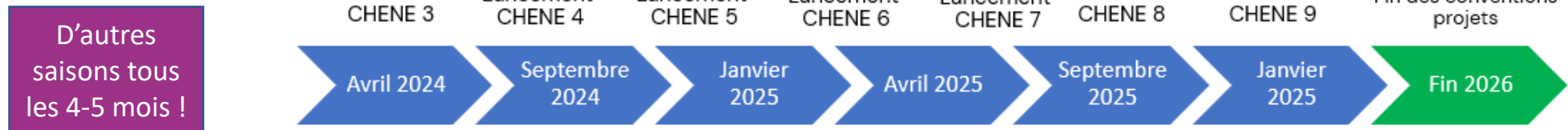
Bâtiments éligibles : bâtiments publics territoriaux à **usage tertiaire**

Un taux de subvention "de base" maintenu à **50%, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

Fonds CHÊNE : calendrier prévisionnel



**Possibilité de
candidater à
plusieurs saisons
pour de
nouvelles
actions**



D'autres
saisons tous
les 4-5 mois !

Merci de votre attention !

Retrouvez-nous !



#ACTEE (FNCCR)



<https://www.programme-cee-actee.fr/>



actee@fnccr.asso.fr



#FNCCR

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

SOMMAIRE

1. Introduction et rappels sur OPERAT
2. Actualités OPERAT sur le premier semestre 2023
 - a) Déclarations suivantes
 - b) Interfaçage tiers pas API
3. Perspectives OPERAT
4. Questions / Réponses

INTRODUCTION ET RAPPELS

OPERAT : Plateforme de suivi et de mobilisation du secteur tertiaire

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, dossier technique...

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

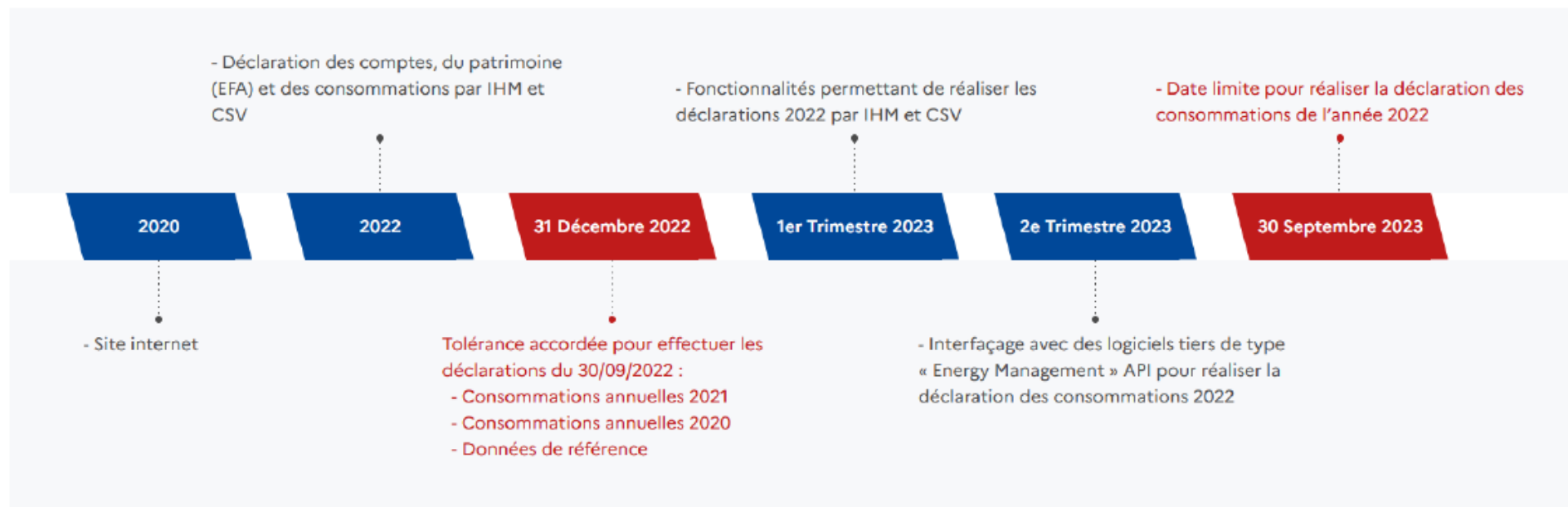
Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.

INTRODUCTION ET RAPPELS

2022 est une année d'apprentissage

1. Première année de remontée de données sur OPERAT : Acculturation au Dispositif Eco Energie Tertiaire et sur la prise en main de la plateforme → **Souplesse & Tolérance**
2. Années 2020 et 2021 non représentatives → **Pas de notation Eco Energie Tertiaire**
3. 2022 est l'année la plus « chargée » en termes de saisie (inscription, déclaration du patrimoine assujetti, plusieurs déclarations de consommations...) → **Charge non reportée sur les années suivantes**
4. Tenir compte des retours utilisateurs de la première année d'utilisation → **Priorité donnée aux fonctionnalités déclaratives** par rapport aux fonctionnalités plus avancées (attestation annuelle, statistiques et benchmark...)

INTRODUCTION ET RAPPELS



→ Pour les premières déclarations: Pas de blocage pour le moment : Il reste encore possible de réaliser de nouvelles déclarations ou bien de corriger des déclarations existantes

INTRODUCTION ET RAPPELS

MODES OPERATOIRES 2022

Saisie manuelle via IHM

Déclaration de comptes en manuel

Déclaration manuelle du patrimoine
assujéti

Déclaration manuelle de ses
consommations et indicateurs
d'intensité d'usage

Consultation /modification manuelle
des données saisies

Saisie via import de données par fichier csv

Déclaration massive de comptes

Déclaration massive du patrimoine
assujéti

Déclaration massive des
consommations

Suppression massive et ré-import

- Pour les déclarations suivantes → Objectif de disposer d'un 3^e mode opératoire (interfaçage logiciels tiers)

REEMPLISSAGE OPERAT

Fin mai 2023, les déclarations de consommation de l'année 2021 réalisées sur OPERAT sont estimées à :

- Déclarations : Plus de 180 000
- Surface : Plus de 545 000 000 m²
- Consommations : Plus de 85 TWh

ACTUALITES OPERAT SUR LE 1^{er} SEMESTRE 2023

PRIORITES DU 1^{er} SEMESTRE 2023

→ T1 2023 : Possibilité de déclarer les consommations annuelles 2022 par IHM et CSV

· Comment se passeront les déclarations suivantes ? (2022 et ultérieures)

· Dans la très grande majorité des cas, le parcours est identique à aujourd'hui :

- Pour toutes les EFA concernées par les déclarations passées : Déclarer les consommations 2022

→ Identique à aujourd'hui

- Pour tous les locaux nouvellement assujettis : Déclarer l'EFA et les consommations 2022

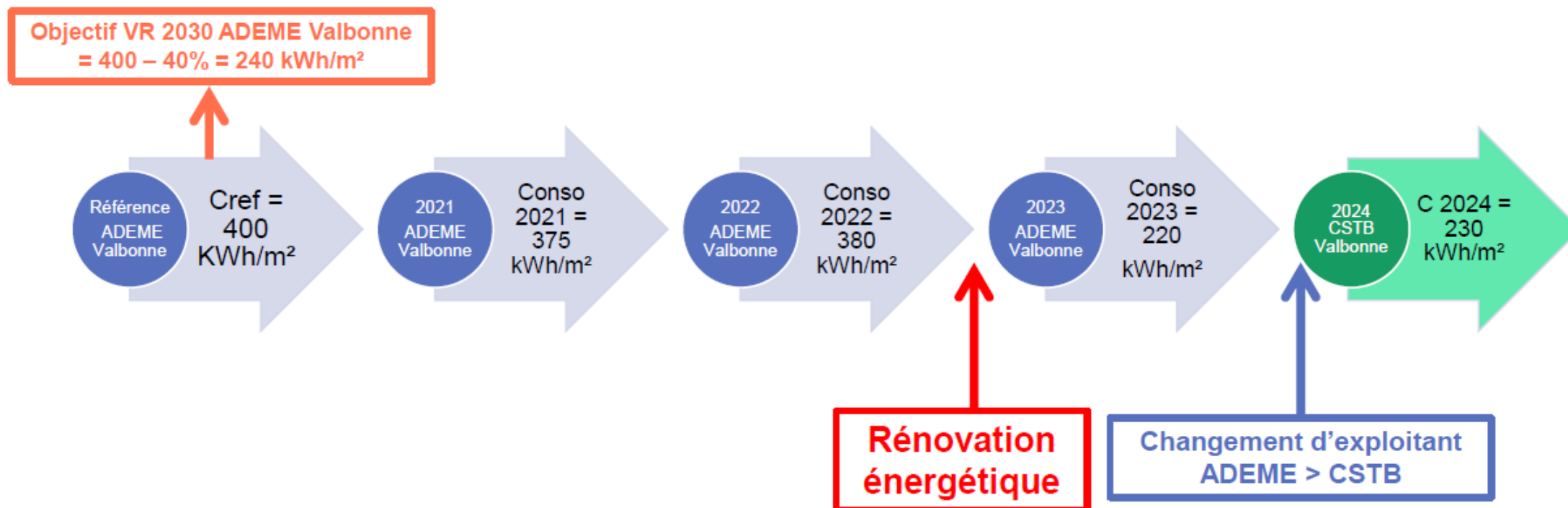
→ Identique à aujourd'hui

- En cas de changement d'exploitant sur une EFA ayant déjà fait l'objet de déclarations : Déclarer l'EFA (avec déclaration de changement) et les consommations 2022

Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

Quel est l'intérêt de lier son EFA à l'EFA précédente ?

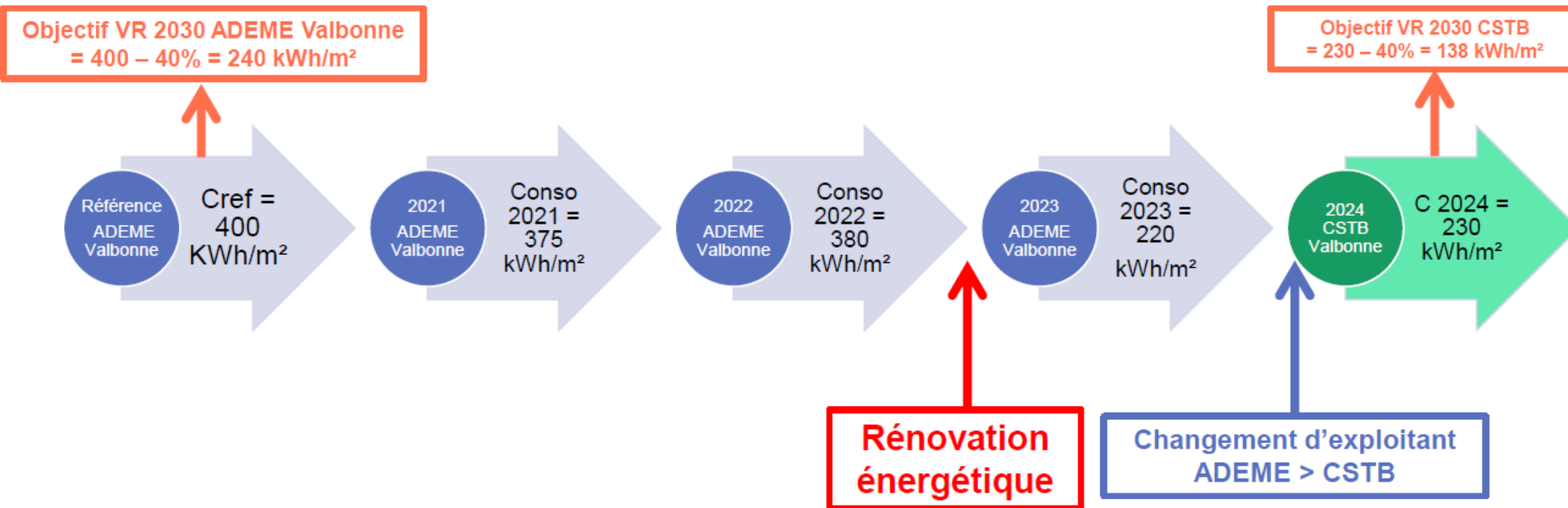
La liaison permet de calculer les objectifs de l'EFA actuelle à partir de la situation de référence du primo-assujetti. Cela permet, pour l'EFA actuelle, de valoriser les éventuels travaux ayant été effectués sur les locaux avant qu'elle ne les occupe.



Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

Si pas de lien entre les déclarations

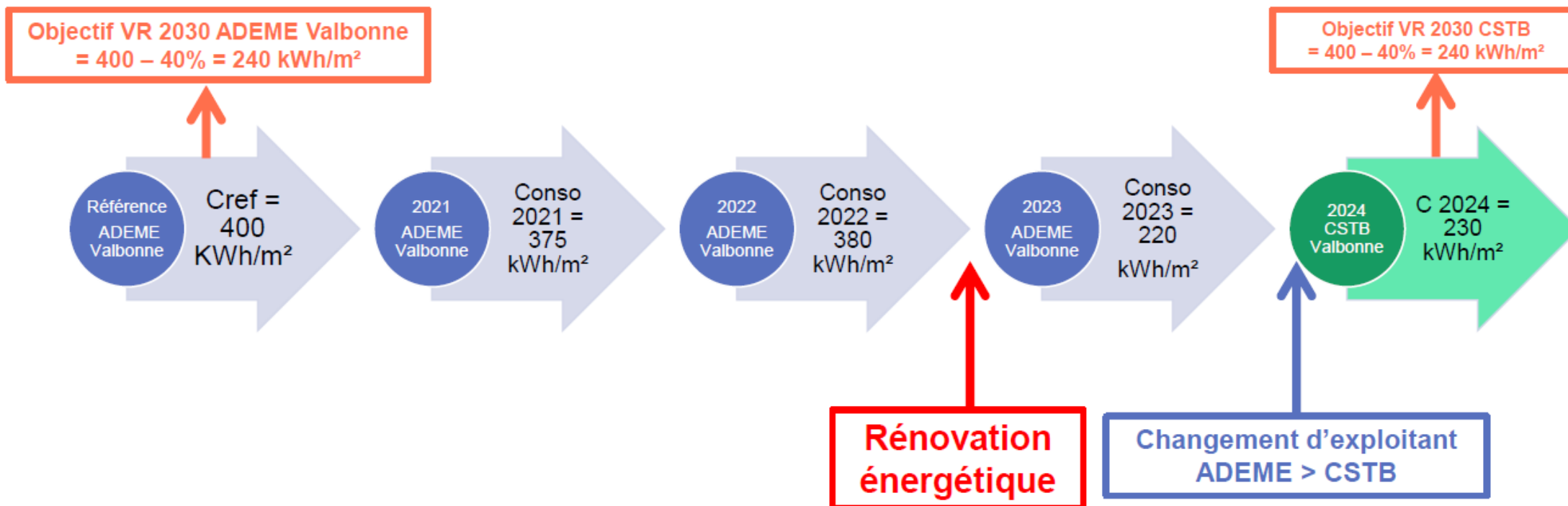
Cref CSTB = 1ere année exploitation CSTB → L'action de rénovation n'est pas prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB



Exemple simplifié : changement d'exploitant en cours de décennie

Si lien entre les déclarations

Cref CSTB = Cref ADEME → L'action de rénovation est prise en compte pour déterminer l'objectif en valeur relative du CSTB



Etape de déclaration des changements (cas C : changement d'exploitant)

Deux informations à renseigner en cas de changement à déclarer :

Référence
OPERAT EFA

Surface associée

OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Réhabilitation des Bâiments de Tertiaire

Courriel : nom.prenom@ademe.fr
Nom d'utilisateur : PRENOM NOM
Structure : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
Profil : Référent

ACCUEIL STRUCTURE EFA CONSOMMATIONS PARAMÉTRAGE CONTACT RESSOURCES FAQ

Ajout d'une EFA

Référence OPERAT EFA *
38529030900348_06560_IHM_431799

Rechercher

Dénomination AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
Identifiant occupant 38529030900348
Adresse EFA 500 RTE DES LUCIOLES
06560 VALBONNE

Propriétaire(s)

Type de l'identifiant :	Identifiant :	Dénomination >
SIREN	385290309	AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Surface liée (en m²) *
3000

Annuler Confirmer

Assujettissement Établissement

Si l'entité fonctionnelle déclarée succède à une ou plusieurs entités déclarées précédemment, conformément aux dispositions réglementaires, ces liens permettent de le passer.
Une fois la déclaration d'EFA effectuée, il reste possible d'ajouter, n

L'EFA déclarée est-elle liée avec une ou plusieurs EFA ?
Non Oui

Ce tableau récapitule les EFA liées.

Référence OPERAT EFA	EFA	ID occupant >
Aucun élément trouvé		

Abandonner

Ajouter une EFA liée

Surface liée (en m²) Actions

PRIORITES DU 1^{er} SEMESTRE 2023

→ T2 2023 : Interfaçage avec des applications tierces (API)

Objectif de l'interfaçage: Faciliter la réalisation des déclarations des consommations annuelles suivantes (2022 et ultérieures)

➔ Communiquer des déclarations vers OPERAT (Consommations 2022, Déclarer une nouvelle EFA...)

← Recueillir des informations déjà déclarées sur OPERAT (Déclaration des consommations, liste des informations renseignées...)

API : Rappels des principes et Calendrier

- **Etape 0** : Inscription du tiers sur Mulesoft → Obtention d'identifiants propres (client ID + client secret)
- **Etape 1** : Demande d'utilisation des API OPERAT pour chaque service tiers. Remplissage d'un formulaire et analyse de la demande par l'ADEME → **En ligne**
- **Etape 2** : Pour chaque structure assujettie souhaitant recourir à un service tiers, nécessité de donner un accord par l'IHM pour communiquer des données depuis/vers un services tiers donné. **Chaque structure est considérée par défaut comme non consentante aux échanges de données par API** → **En ligne**
- **Etape 3** : Chaque utilisateur peut recueillir sa propre clé utilisateur OPERAT dans le menu « Mon compte utilisateur » → **En ligne**
- **Etape 4.1** : Récupérer le token d'authentification temporaire nécessaire pour utiliser les services API OPERAT → **À venir (Juin)**
- **Etape 4.2** : Utiliser les services OPERAT → **À venir (premier service en Juin)**

PERSPECTIVES

PERSPÉCTIVES


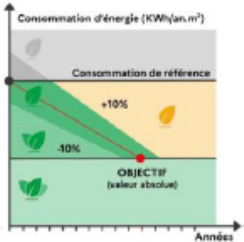
Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?

- **Déclaratif** : Déclaration des consommations d'énergie dans les meilleures conditions possibles → Priorité sur 2022, poursuite des améliorations sur les prochains mois (API...)

→ *Mon activité a consommé 298 kWh/m²*

- **Objectifs** : La plateforme met à jour le calcul des objectifs et fournit une attestation annuelle qui permet de se situer par rapport à l'atteinte de mes objectifs

→ *D'après votre dernière déclaration, vous devez atteindre une consommation de 194 kWh/m² en 2030 et vous êtes en avance par rapport à l'atteinte de votre objectif*

Ministère de la Transition Écologique		Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire		OPERAT
Attestation numérique annuelle de suivi des consommations d'énergie				ADEME Agence de l'Environnement et de la Transition Écologique
2025 Notation Eco Énergie Tertiaire				
Entité	Société Lambda	Catégorie Activité principale	Bureaux	
Adresse	N°, Rue Code Ville	Région climatique	H1a	
Bâtiment(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment en entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment <input type="checkbox"/> Ensemble de bâtiments			
Consommation énergétique de référence				
Consommation de référence Cref ajustée : 280 kWh/m ² Année de référence : 2012				
OBJECTIFS				
Objectifs en valeur relative				
Crefot 2030 énergie :	108 kWh/m ²	Objectif modulé	kWh/m ²	
Crefot 2040 énergie :	140 kWh/m ²	Objectif modulé	kWh/m ²	
Crefot 2050 énergie :	112 kWh/m ²	Objectif modulé	kWh/m ²	
Objectif en valeur absolue				
Cobr 2030	107 kWh/m ²	Objectif modulé	kWh/m ²	
SUIVI DES CONSOMMATIONS ajustées en fonction des variations climatiques				
Années	Référence 2012	2023	2024	2025
Consommation EF	kWh/m ²	kWh/m ²	kWh/m ²	kWh/m ²
Evaluation Emission CO ₂	kg CO ₂			
Diagramme exploitation fichier Excel				
				
Evaluation à l'échelle du Patrimoine Année à 2025		identification du groupe		Notation Eco Énergie Tertiaire

PERSPÉCTIVES

Au-delà de l'aspect déclaratif, à quoi s'attendre sur OPERAT dans les mois à venir ?

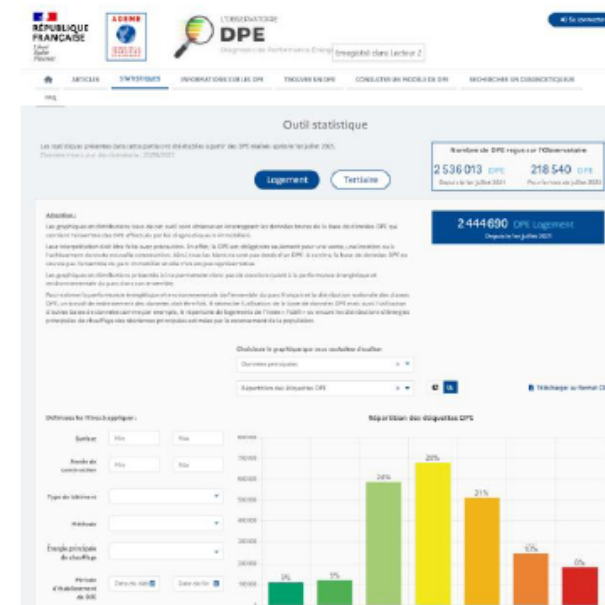
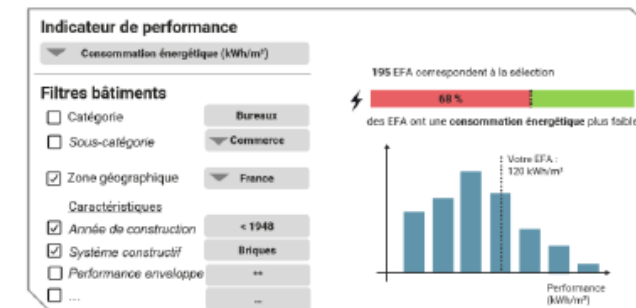
- **Benchmark** : La plateforme permet à chaque assujetti de situer la performance énergétique de son patrimoine par rapport à l'ensemble des déclarations effectuées :

→ En 2022, votre EFA fait partie des 10% les moins énergivores parmi celles ayant des activités similaires

→ En 2024, votre EFA est la plus énergivore dans le bâtiment dans lequel elle se situe

- **Statistiques** : La plateforme permet à tous d'observer l'évolution de la consommation du parc tertiaire assujetti en France (en respectant les règles de confidentialité)

→ Exemple : Restitutions effectuées sur l'Observatoire des DPE & Mise en Open data des données brutes anonymisées / agrégées



QUESTIONS / RÉPONSES

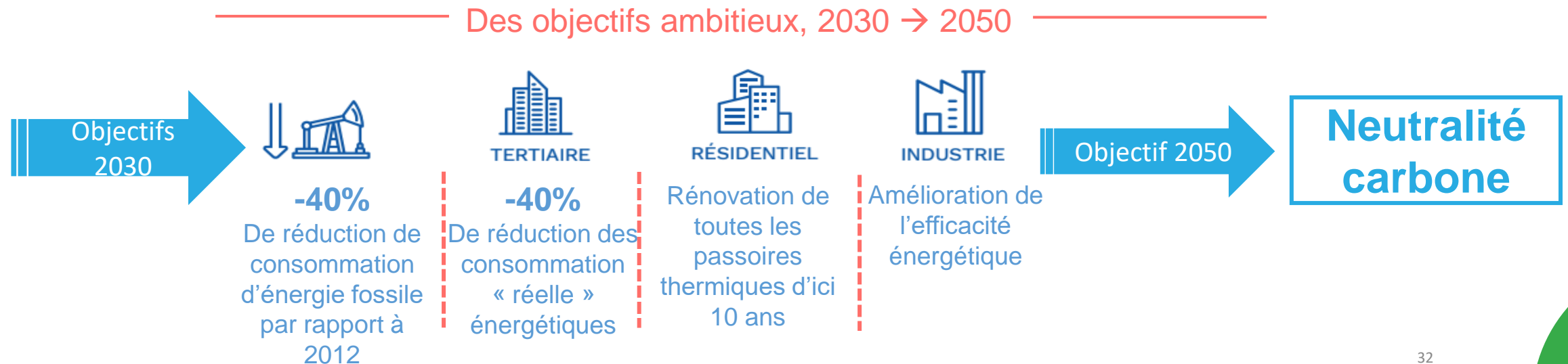
Le Contrat de Performance Énergétique

Une solution unique pour rénover vos bâtiments

Contexte réglementaire

Un cadre réglementaire favorable à la rénovation énergétique :

- Décret BACS :
 - Installation d'un système d'automatisation et de contrôle d'ici le 1^{er} janvier 2025 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 290 kW
 - Installation d'un système d'automatisation et de contrôle d'ici le 1^{er} janvier 2027 pour les sites équipés de systèmes d'une puissance supérieure à 70 kW



Qu'est-ce que le CPE ?

MONTAGE CONTRACTUEL

défini dans le JO du 31 juillet 2020



Définir une **situation de référence**
(selon une période de minimum 3 ans)



Définir des **Actions de Performance Energétique**



Garantir les économies réelles
dans la durée



Pénaliser financièrement
la non-atteinte de la
performance énergétique



Mesurer selon un protocole
défini contractuellement

RÉPONSE AU DÉCRET TERTIAIRE

1

Objectif 2021/2022 : définition de la **situation de référence** et déclaration sous OPERAT

2

Objectif 2030 : Réduire ses consommations énergétiques de - **40%** et son empreinte carbone

Les différentes étapes de mise en place d'un CPE

COLLECTIVITE

1

AUDITEZ VOTRE PATRIMOINE

2

FAITES RÉALISER UNE ÉTUDE ET
CONSEILS EN

3

DÉFINISSEZ LES MODALITÉS
OPÉRATIONNELLES ET LES MEILLEURS MONTAGES
JURIDIQUES ET FINANCIERS

4

EFFECTUEZ L'APPEL D'OFFRES

5

FAITES RÉALISER LES ACTIONS DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE (travaux & commissionnement)

6

ACHETEZ ET GÉREZ LES ÉNERGIES (Option)

7

MAINTENEZ ET PILOTEZ LES ÉQUIPEMENTS

8

VÉRIFIEZ L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

9

PENSEZ AU GROS ENTRETIEN ET AU
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS

10

INFORMEZ ET IMPLIQUEZ LES USAGERS

BÉNÉFICIEZ DE
UNE
ORIENTATION STRATÉGIQUE



Les avantages pour la commande publique



ENGAGEMENT DE LA PERFORMANCE

- **30%** d'économies d'énergie en moyenne
- **100%** des CPE au RDV (même si retard pour 29% lors des premières années)
- **71%** des CPE dépassent leurs objectifs



INVESTISSEMENT RAPIDEMENT RENTABILISÉ

- **Bonification** accordée au CPE sur le dispositif CEE
- Meilleur rapport **investissement /économies d'énergie**
- **Approche « coût global & dialogue compétitif »** = projet adapté & optimisé



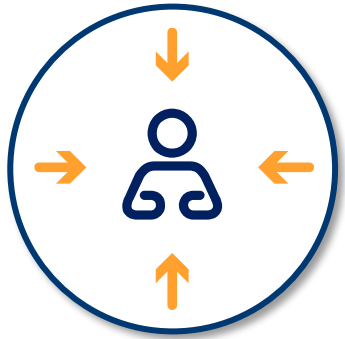
MONTAGE SIMPLIFIÉ

- Forme juridique **encadrée**
- **Contrat unique** pour plusieurs marchés
- **Rapidité** de mise en œuvre
- **Sérénité** sur le risque de défaillance des entreprises alloties



- Diminuer les consommations pour **diminuer les émissions**
- Possibilité de **verdissement** (raccordement réseau de chaleur vertueux, pompe à chaleur, biomasse...)

Le CPE par les entreprises du SNEC



INTERLOCUTEUR UNIQUE SUR LA CHAÎNE DE VALEUR

- Conception / aides & subventions (CEE) / réalisation / exploitation et engagement
- **Sourcing multi-énergies** : biomasse / gaz & électricité verte/ biogaz



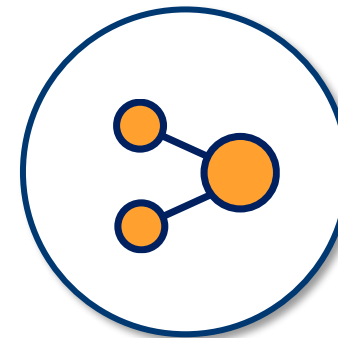
FORTE EXPÉRIENCE DE DÉPLOIEMENT DE CPE

- **nombreuses** références et exemples novateurs et représentatifs



CRÉATEURS D'EMPLOIS LOCAUX

- **Engagement avec des PME locales** : BTP / maîtrise d'œuvre / associations « sensibilisation »



MAILLAGE TERRITORIAL TRÈS IMPORTANT

- Capacité à intervenir partout sur le territoire **de manière réactive**

Un CPE adapté pour chaque projet de rénovation

1 Les actions avec un gain rapide sur investissement

1

Jusqu'à 100€/m² d'investissement remboursés par des économies d'énergies*



Pilotage



Remplacement
chaudières



Conduite
équipements



LED



Optimisation



Sensibilisation
usagers

10 à 15 %
d'économie
minimum



2 Les actions de rénovation énergétique

2

100 à 300€/m² d'investissement remboursés par des économies d'énergies + aides*



Changement de vecteurs énergétiques



Isolation

12 à 18 %
d'économie
minimum



3 Les rénovations lourdes incluant des mises aux normes

3

+ de 300€/m² d'investissement investissement patrimonial nécessaire*



Mise aux normes environnementales

% d'économie
variable selon les
travaux et l'état des
bâtiments



4 Des actions permettant des réductions d'émission CO₂

4



Réemploi des matériaux



Déplacement des techniciens

% de réduction de
Gaz à Effet de Serre
(GES)

Traduire en impact carbone les engagements énergétiques

1 Les actions avec un gain rapide sur investissement

Jusqu'à 100€/m2 d'investissement remboursés par des économies d'énergies*



2 Les actions de rénovation énergétique

100 à 300€/m2 d'investissement remboursés par des économies d'énergies + aides*



3 Les rénovations lourdes incluant des mises aux normes

+ de 300€/m2 d'investissement investissement patrimonial nécessaire*

RE 2020

Mise aux normes environnementales

4 Des actions permettant des réductions d'émission CO₂



Passer des engagements CPE...

...aux équivalences carbone,
sur les 3 scopes



RE 2020
RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Mise aux normes environnementales



Webinaire ACTEE Décret Tertiaire

Retour d'expérience SPL ALTERN



Énergies Métropole et SPL ALTERN

Énergies Métropole Rouen Normandie

- Service public de la transition énergétique du territoire métropolitain
- Accompagnement gratuit et indépendant
 - Rénovation
 - Énergies renouvelables
- Publics
 - Habitants de la Métropole (494 000 hab.)
 - Collectivités territoriales (71 communes)
 - Entreprises (33 000 entreprises inscrites au RCS) et associations
 - Professionnels de la transition énergétique et offreurs de solutions

Agence Locale pour la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN)

- Société Publique Locale créée en novembre 2021, par ses actionnaires (la Métropole et 14 communes), pour accompagner le territoire
- Contrat avec la Métropole Rouen Normandie sur l'accompagnement des particuliers, des 71 communes (dont 45 de moins de 4500 habitants), des copropriétés, et des entreprises sur la rénovation énergétique et les EnR



Décret Tertiaire – Constat et enjeux

Constat (printemps 2022)

- Méconnaissance du DEET pour les petites communes (< 4 500 hab.)
- Notion d'unité foncière assujettie souvent mal comprise

Enjeux pour Énergies Métropole

- Diffuser l'information au plus grand nombre de communes, dans une temporalité contrainte
- Expliciter la notion d'unité foncière assujettie
- Encourager et faciliter la déclaration sur OPERAT
- Accompagner la mise en place d'une stratégie patrimoniale



Décret Tertiaire – Solutions proposées



Information DEET systématique
(1^{er} RDV avec une commune)



Action pérenne, engagée depuis l'été 2022

Transmission des documents d'information du Ministère de la Transition Écologique en cas de suspicion d'assujettissement



Animation d'un webinaire dédié au DEET
et à la sobriété énergétique (30/06/22)



Action ponctuelle – 71 communes invitées

Pérennisation du format d'animation : Ateliers Maîtrise de l'Énergie (environ 3 par an)



Accompagnement des communes sur
le sujet



Action pérenne

Réponse aux questions des communes, rédaction de cahier des charges AMO décret tertiaire, etc.



Animation d'un webinaire dédié au DEET
et au décret BACS (04/07/2023)



Action ponctuelle – 71 communes invitées

Rappel des obligations DEET, présentation du décret BACS et lien avec opportunités d'économies d'énergie



Conclusion

Un service public en développement

- Plus de 50 communes rencontrées en 2022
- Création des outils du service public
 - Processus d'accompagnement
 - Modèles de rapport d'étude
 - Ateliers Maîtrise de l'Énergie

Des axes d'amélioration

- Renforcer la connaissance et le suivi des communes : outils en cours de développement (CRM / BDD contacts, BDD bâtementaire, etc.)
- Identification des bâtiments susceptibles d'être assujettis en amont d'un rendez-vous en commune
- Développer l'accompagnement en phase travaux et post-travaux



Atelier Maîtrise de l'Énergie – 22/09/2022





Merci

de votre attention

Si vous souhaitez participer à notre prochain Atelier Maîtrise de l'Énergie (04/07/2023), dédié au DEET et au décret BACS contactez-nous à :

tertiaire-energies@metropole-rouen-normandie.fr

Intervention au Webinaire sur le Décret Tertiaire

vendredi 16 juin 2023



Présentation & Situation de la Ville de Duclair

La ville de Duclair est une commune d'environ 4 073 habitants (source INSEE – 2019). Elle est située au sud géographique de la Seine Maritime, sur les rives de la Seine et reliée à Rouen et au Havre par la RD982. Duclair est une commune rurale qui s'étend sur une superficie d'environ 10 km². La ville possède 20 bâtiments dont un groupe scolaire.



Décret Tertiaire

4 bâtiments concernés par le décret Éco Énergie Tertiaire :

- La Mairie (dont théâtre + salle des hallettes) ERP de 3^{ème} cat type L-N-W = 1 840 m² → année de référence 2018
- Le groupe scolaire ERP de 3^{ème} cat type L-N-W = 2 730 m² → année de référence 2018 (école primaire)
- La future MJC ERP de 5^{ème} cat type R-W-X = 893 m² (même unité foncière que le G.S) → année de référence 2019
- Les Services Techniques 1 200 m² → année de référence 2017

2020 réflexion et stratégie de la collectivité afin de répondre aux exigences

2021 février contractualisation avec AMO CVC suite consultation

2021 avril contractualisation accompagnement AMO Décret Tertiaire

2022 janvier mise en place nouvelle exploitant CVC

2022 septembre Déclaration sur OPERAT

2023 mai comité de pilotage exploitant CVC + AMO



AMO identique

Décret Tertiaire

Mission de l'AMO :

- ✓ **La déclaration** des bâtiments et des consommations sur la plateforme OPERAT
- ✓ Un **audit énergétique** instrumenté conforme à la NF EN16247-2 « Audit énergétique bâtiment »
- ✓ Un **accompagnement** annuel consiste en la réalisation semestrielle de réunion physique ou dématérialisée permettant de valider l'avancement des programmes de travaux, de vérifier leurs résultats et de le mettre à jour le cas échéant

L'accompagnement de la Société Publique Locale ALTERN dans le cadre du décret et des programmes ACTEE

- ✓ Déplacement dans la collectivité pour visiter les installations, les bâtiments
- ✓ Rédaction du CCTP pour les audits énergétiques et analyse des offres pour la sélection des candidats
- ✓ Conseil et relecture des documents (audits énergétique et incrémentation de certaines données)
- ✓ Discussions avec les différents protagonistes (AMO, B.E, Élus) sur nos projets de rénovation

Décret Tertiaire

Sur 4 bâtiments, les audits énergétiques ont été réalisés sur :

MJC

Ce qui nous a permis en date du 18 juin 2022, de valider l'étude de faisabilité proposant la réhabilitation avec un objectif de performance énergétique de 69% (isolation par l'extérieur).

Après réflexion, et ce afin de garder l'aspect architectural du bâtiment (modénature, mosaïque soubassements) en prenant en compte la contrainte amiante, il a été décidé une isolation par l'intérieur. Le gain obtenu par rapport à 2019 (année de référence) sera alors de 51%, nous permettant d'arriver à l'échéance 2040.

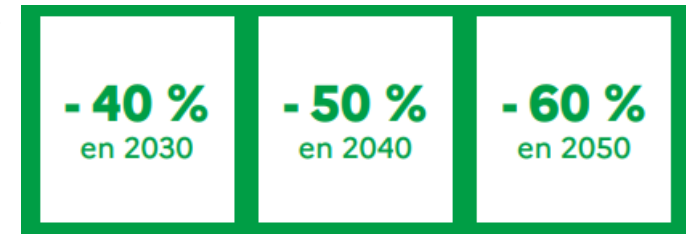
Tiers-lieu Culturel

Programme en cours de rédaction. La collectivité se veut ambitieuse.

Pour la partie réhabilitée : l'objectif sera l'obtention d'un niveau de performance du « label BBC Effinergie rénovation » sans pour autant aller chercher le label.

Pour la partie neuve nous allons chercher un objectif du niveau de performance E3C1 par rapport à l'expérimentation E+C- (ou niveau équivalent si la RE2020 sera sortie d'ici-là pour cet usage) sans pour autant aller chercher le label.

NB : lors du recensement des bâtiments, ce dernier n'était pas soumis au décret tertiaire.



MJC (future)



Surface du bâtiment actuel
Sous-sol = 204 m² (non aménageable HSP)
RDC = 380 m²
R+1 = 204 m²
Total = 788 m²

Surface du bâtiment futur
893,02 m² dont 166 m² d'extension
(salle multi-activités type X)



ACTEE PEUPLIER / MERISIER

Duclair lauréates des deux appels à Projet (A.A.P)

PEUPLIER 10 500 € HT – MERISIER 36 250 € HT

Ces aides financières nous ont permis de financer :

- ✓ Des études techniques BIM, étude structure, Audit énergétique
- ✓ Un AMO pour la rédaction du programme de rénovation sur le TIERS-LIEU CULTUREL (MERISIER)
- ✓ Prochainement installation de capteurs identiques à ceux de la future MJC. À noter que ce modèle de capteur a été installé au groupe scolaire post COVID. Le fait d'uniformiser les matériels facilite l'exploitation des installations de régulation de chauffage à notre exploitant. De plus, ces installations techniques nous permettrons de répondre au décret BACS.



ACTEE MERISIER / TIERS-LIEU CULTUREL



Surface globale existante de 662m². Le programme prévoit une surface de plancher globale de 1180m², nécessitant donc une extension importante.



Constat / Souhait

- lors des candidatures (AAP): difficultés à inscrire les montants dans les différents lots, nos deux projets étant en phase de réflexion à ce moment.
- Possibilité de générer facilement un avenant lors des prochaines candidatures sur ce type d'appel à projet (déplacement aisé d'un lot à l'autre)

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Antonin BELL

Chargé de mission ACTEE - efficacité énergétique

06 13 22 17 11 | 01 83 75 77 55

a.bell@fnccr.asso.fr

Camille COINTEMENT

Chargée de mission ACTEE - efficacité énergétique

07 78 49 31 84 | 01 83 75 77 13

c.cointement@fnccr.asso.fr